



NOS INFOS » NOTRE NÉGO » NOTRE AVENIR »

Info-négo n° 29 • 15 octobre 2024



« ON SE SENT FLOUÉS »

Quand ça fait presque deux ans que tu te fais dire « on va en parler au monétaire, on va en parler au monétaire... » et, qu'arrivé à ce point, tu te fais dire de renoncer à tout... la frustration monte légèrement, c'est peu dire.

Ça résume assez bien le sentiment général des membres de notre comité de négociation, au sortir de leur rencontre mercredi dernier.

Comme il l'avait annoncé, l'employeur a bel et bien déposé son cadre financier et ses offres salariales. La présentation patronale s'est faite en trois points :

1. L'employeur a expliqué ses quatre demandes de recul. Au final, on comprend qu'il y en a huit ;
2. Nos demandes à nous sont toutes refusées. Toutes, sauf une hypothétique ouverture à discuter des conditions d'obtention des assurances, sans aucune forme de précision ;
3. Les offres salariales sont de l'ordre de 16,5% sur six ans. À titre de comparaison seulement, le secteur public a obtenu 17,4% sur cinq ans.

L'employeur a rapidement laissé comprendre que l'offre de 16,5% pourrait bouger. Mais avant ça, il faudrait :

1. retirer toutes nos demandes ;
2. accepter tous les reculs du boss.

Comment dire ?

Les huit demandes patronales :

1. Reculs des conditions de rémunération des heures supplémentaires :
 - 37 à 40 heures : taux simple ;
 - 40 à 43 heures : taux et demi ;
 - Plus de 43 heures : taux double.
2. Diminution de la contribution de l'employeur à l'assurance maladie ;
3. Rééquilibrage des prestations d'assurance invalidité de courte et de longue durée ;

4. Imposition d'un ticket modérateur pour l'assurance maladie ;
5. Demande incompréhensible sur les droits parentaux (on vous revient après la prochaine séance) ;
6. Retrait du plancher d'emploi pour les employé-es des bureaux ;
7. Prise en compte des heures travaillées comme directeur remplaçant aux fins d'avancement d'échelons ;
8. Convention collective de six ans au lieu de cinq.

Quant à l'offre salariale de 16,5% sur six ans, elle se ventile ainsi : 5% en 2023, 2,5% en 2024, 2,2% en 2025, 2% en 2026, 2,8% en 2027 et 2% en 2028 – sans modalité de protection contre l'inflation.

Au risque de nous répéter, rappelons que le dépôt patronal ne propose absolument rien pour :

- améliorer l'accès à l'assurance collective ;
- améliorer les primes pour les plages horaires difficiles ;
- protéger le peu de postes réguliers qu'il nous reste depuis les récentes abolitions, tant dans les magasins que dans les bureaux ;
- Et toutes ces autres demandes pour lesquelles on s'est fait dire, depuis bientôt deux ans, qu'on allait en discuter justement maintenant.

Réunis en conseil général vendredi matin, les délégué-es du SEMB SAQ-CSN ont pris acte de la situation. Le message est unanime :

Tenez-vous prêts :

La mobilisation aura besoin de vous au cours des prochains jours.

Votre comité exécutif